

# Commission de Suivi de Site

## Grésivaudan

### Compte-rendu de la réunion tenue le 6 novembre 2018

à 9h30 à la Préfecture de Grenoble, sous la présidence de M. Mathias PIEYRE, Chef de l'Unité Départementale de l'Isère (DREAL Auvergne Rhône-Alpes)

#### Liste des participants

##### Représentants des administrations publiques

Préfecture du département de l'Isère	<b>Excusé</b>
DREAL - UDI	<b>M. Mathias PIEYRE</b> Chef de l'Unité Départementale de l'Isère

##### Personne qualifiée

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)	<b>Cne Christophe MARRA</b> Préventionniste
---	--

##### Représentants des exploitants

SOBEGAL	<b>M. Thierry AGRICOLA</b> Chef de Centre
ST Microelectronics	<b>M. Eric GERONDEAU</b> Directeur du site de Crolles

##### Représentants des collectivités territoriales

Conseil Départemental de l'Isère	<b>M. Stéphane BOWIE</b> Elu
Commune de Domène	<b>M. Jean CRESCINI</b> Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme
Commune de Crolles	<b>M. Gilbert CROZES</b> Conseiller délégué aux espaces publics

##### Représentants des associations de protection de l'environnement et des riverains

Association Syndicale Le Clos des Palisses	<b>M Jacques REVERDY</b>
LAHGGLO	<b>Mme Dominique TATUR</b>
Réserve communale de la sécurité civile	<b>M. Jean-Noël GARIBALDI</b>

**Représentants des Salariés**

CHS-CT ST MicroElectronics

**M. Bruno PELLICIARI**  
Secrétaire

**Participaient également à la réunion**

Commune de Domène

**Mme Lucille SAFIN**  
Service Urbanisme

Commune de Crolles

**M. Yann AURENSAN**  
Responsable du pôle Aménagement

SOBEGAL

**M. Nicolas GAUTHIER**  
Ingénieur Sécurité

ST Microelectronics

**M. Michel MASSELOT**  
Directeur ESH  
**M. Franck MAUGEIN**  
Futur Directeur ESH (01/12/2018)

Société AMaRisk,  
Chargée d'assister le secrétariat de la CSS

**M. Michel PERRIER**

DREAL - UDI

**Mme Claire-Marie N'GUESSAN**  
Adjointe au Chef d'Unité Territoriale

## Compte rendu de la réunion

### 1. Ouverture par M. PIEYRE, Chef de l'Unité Départementale de la DREAL

M. PIEYRE présente les excuses de monsieur le secrétaire général de la préfecture, sous-préfet de l'arrondissement de Grenoble et présente l'ordre du jour prévu :

- Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
- Présentation du rapport d'activité annuel (exploitants)
- Point sur l'action de l'Inspection des Installations Classées (DREAL)
- Questions diverses

### 2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 novembre 2017

En l'absence de remarques, le compte-rendu est approuvé.

### 3. Rapport d'activité SOBEGAL

En préambule, M. AGRICOLA rappelle l'activité du site de Domène et la constitution de la société.

Les principales actions réalisées pour la prévention des risques en 2017 et 2018 sont :

- Le report des alarmes foudre aux postes de transfert, en complément des reports dans les bureaux
- La réalisation de la première phase de l'étude sismique
- La mise en œuvre du plan d'amélioration de la sûreté

Le bilan du SGS fait apparaître :

- L'absence d'accident, avec ou sans arrêt de travail
- Le déroulement normal du programme d'exercices incendie mensuels (Depuis 2018, le groupe Antargaz Finagaz détermine le thème de l'exercice une fois par trimestre, identique pour tous les sites, ce qui permet de facilement capitaliser le retour d'expérience sur les 25 sites)
- Le déroulement normal du programme de maintenance et contrôles
- Le déroulement satisfaisant de l'exercice POI annuel, avec l'utilisation d'un document mis à jour en septembre 2018 selon le dernier guide du GESIP
- Le rapport d'inspection de la DREAL avec deux constats relatifs au risque d'inondation : en effet, la moitié du site est situé dans une zone d'aléa le plus faible, qui impose certaines obligations à respecter

Un exercice PPI est programmé le 20 décembre 2018.

Les travaux sur le site SOBEGAL liés au PPRT seront terminés en septembre 2019, en avance sur l'échéance réglementaire de février 2020.

Les autres investissements sécurité portent sur :

- La requalification décennale du réservoir de stockage
- La poursuite du renforcement de la sûreté
- La clôture de l'étude sismique, et la mise en conformité éventuelle

M. PIEYRE demande si les véhicules reçus sont issus de transporteurs tiers ou d'une flotte interne.

M. AGRICOLA répond que tous les camions de livraison sont la propriété des transporteurs, extérieurs à SOBEGAL.

Mme TATUR demande si SOBEGAL a des exigences relatives à la pollution émise par les camions.

M. AGRICOLA indique que les transporteurs sont tenus de respecter la réglementation et les normes de rejet, et que le parc est plutôt récent. Par ailleurs, l'utilisation de camions dont le PTRR est de 44 tonnes au lieu de 40 tonnes permettra de diminuer le nombre de trajets : 3 camions pour 4 actuellement.

**Mme TATUR** demande des précisions sur les précautions prises vis-à-vis des risques liés au transport du propane liquéfié.

**M. GAUTHIER** récapitule les grandes lignes de la sécurité du transport de matières dangereuses par route : limitation du remplissage à 85 % de la capacité totale du réservoir, résistance mécanique accrue, conception du camion, formation des chauffeurs, ...

**Mme N'GUESSAN** présente l'action de l'inspection des installations classées sur ce site : 1 inspection réalisée le 27 juin 2018, portant sur la prise en compte du risque d'inondation, la protection contre la foudre et les mesures de maîtrise des risques.

Il est rappelé le délai de réalisation des mesures de réduction des risques liées au PPRT avant le 8 février 2020.

**M. CRESCINI** demande dans quelle mesure le PPRT sera modifié après réalisation des travaux.

**Mme N'GUESSAN** indique que le PPRT a été dimensionné en prenant en compte la réalisation de ces travaux.

#### 4. Rapport d'activité ST MICROELECTRONICS

**M. GERONDEAU** rappelle brièvement l'activité de l'entreprise qui développe, fabrique et commercialise des puces électroniques.

Le site de Crolles emploie 4 000 salariés et fait travailler 1 500 personnes d'entreprises extérieures.

**M. MASSELOT**, actuel responsable ESH du site, sera remplacé le 1<sup>er</sup> décembre 2018 par **M. MAUGEIN**.

Le site est classé Seveso seuil haut depuis le 20 mai 2016 du fait du dépassement du seuil de stockage de liquides toxiques de catégorie 1 (25 tonnes autorisées). Le site relève également de 2 rubriques IED (directive européenne relative aux émissions industrielles), dont les principes directeurs sont la mise en œuvre des MTD (meilleures technologiques disponibles), le réexamen périodique des conditions d'autorisation et la remise en état du site.

Les modifications réalisées en 2018 sont :

- Des extensions et conversions de locaux pour la production de plaques de 300 mm
- La création d'un stockage de pièces détachées
- La création d'une ligne de transport automatique entre les salles de production 300 mm.

Les modifications projetées en 2019 sont :

- La mise en place d'un incinérateur de COV (composés organiques volatils) sur l'unité C200
- L'installation d'une unité de production d'azote ultrapur

Le bilan du SGS fait ressortir les points suivants :

- L'étude des dangers concluant à un seul phénomène dangereux qui produit des effets externes à l'établissement
- Une action de sensibilisation du personnel et des sous-traitants au passage Seveso seuil haut et à la mise en place du SGS
- La réalisation normale du programme de maîtrise opérationnelle
- L'amélioration de la maîtrise des risques

Tous les constats relevés lors de l'inspection DREAL du 29 mai 2018 ont reçu une réponse.

Les événements significatifs relevés en 2018 sont :

- Le dépassement du seuil de rejet atmosphérique de COV à l'unité C300 ; aucun effet n'a été constaté hors site
- Un départ de feu dans un local électrique, maîtrisé par l'extinction automatique, suivi par l'émission de fluide frigorigène au redémarrage, équivalent à 4 % des rejets annuels de l'usine
- Le dépassement du seuil de legionella pneumophila sur une tour de refroidissement ; les mesures prises en termes de correction et de prévention ont permis le redémarrage de l'installation

Un exercice POI a été mené le 6 septembre 2018 ; il a fait apparaître des points forts et des axes d'amélioration qui ont été immédiatement mis en place.

**Mme TATUR** demande pourquoi l'incinérateur de COV ne traitera que l'unité C200.

**M. GERONDEAU** répond que l'usine C300 est déjà équipée.

**M. CROZES** fait remarquer que la réunion de la CSS coïncide avec le lancement de la campagne régionale d'information sur les risques industriels. Or il n'y a pas de PPI pour ST Microelectronics, et il n'y a pas non plus de sirène, ce qui provoque une incompréhension de la part de la population qui reçoit une information portant notamment sur la signification des différents signaux sonores.

**Mme N'GUESSAN** rappelle que la campagne d'information concerne tous les sites Seveso seuil haut disposant d'un PPI ou pour lesquels un PPI sera approuvé d'ici fin 2019. S'il n'y avait aucun phénomène dangereux justifiant la mise en place d'un PPI en 2016, les dernières modifications apportées au site font apparaître un phénomène dangereux dont les effets s'étendent jusqu'à 500 m ; un PPI sera donc prescrit, ainsi que les moyens d'alerte associés mais après 2019.

**Mme N'GUESSAN** rappelle que le PPI s'appuie sur un scénario pour lequel aucune des sécurités ne fonctionne ; il est élaboré par la préfecture.

**M. GARIBALDI** demande à quelle échéance est programmée la mise en place du PPI.

**Mme N'GUESSAN** posera la question au service de la Préfecture, en charge de la programmation des élaborations et mises à jour et créations de PPI.

**Mme TATUR** évoque le système d'alerte et d'information des populations (SAIP) sur les téléphones cellulaires et la possibilité de son installation à l'échelon local.

**Mme N'GUESSAN** confirme que le système SAIP ne fonctionne pas bien au niveau national, mais n'a pas connaissance d'une installation locale réalisée ou prévue.

**M. AURENSAN** donne quelques détails sur le système SAIP, dont l'objectif était de toucher tous les téléphones portables situés dans un périmètre donné, l'utilisation de sirènes n'étant plus forcément adaptée. Il semblerait que le système fonctionne en Belgique.

**Mme TATUR** précise qu'il s'agirait d'un système prioritaire sur toutes les autres applications.

**M. CROZES** demande que la mairie de Crolles soit consultée pendant l'établissement du PPI.

**Mme TATUR** aurait aimé avoir un point sur les rejets chroniques du site, atmosphériques (arsenic) ou aqueux.

**M. MASSELOT** confirme que le site est bien autorisé à rejeter 2 tonnes par an d'arsenic dans ses rejets atmosphériques, mais les mesures effectuées périodiquement montrent un rejet de l'ordre de 50 kg par an. Les retombées d'arsenic sont évaluées tous les 5 ans sur 2 points exposés et un témoin ; à ce jour, aucune mesure n'a révélé un quelconque danger lié à ces rejets. En ce qui concerne les rejets aqueux, les quantités d'eau consommée par unité produite sont en constante diminution.

**M. PIEYRE** demande des précisions sur le nombre de personnes présentes simultanément sur le site, et sur la problématique de leur évacuation en cas de sinistre.

**M. GERONDEAU** répond que 2500 à 3000 personnes peuvent être présentes en même temps sur le site, et que des exercices d'évacuation sont régulièrement effectués : 1 par an actuellement, et 2 par an à partir de 2019. Une organisation spéciale est mise en place pour les personnes travaillant en salles blanches.

**Mme N'GUESSAN** présente l'action de l'inspection des installations classées sur ce site :

- Validation de l'implantation du nouveau bassin incendie,
- Avis de non substantialité concernant le projet d'extension d'une salle blanche
- Examen en cours d'un projet d'augmentation de la capacité de stockage de certaines matières dangereuses
- Suivi de la procédure de traitement du dépassement du seuil de legionella sur une tour de refroidissement
- 2 inspections réalisées en 2018, plus une à programmer d'ici la fin de l'année

**Mme TATUR** revient sur le PPI et les consignes de confinement en cas d'émission toxique ; l'expérience montre que le premier réflexe de la plupart des gens est d'aller chercher les enfants.

**Mme N'GUESSAN** répond que c'est la chose à ne pas faire et renvoie aux consignes données dans le document "les bons réflexes" décliné en support papier et magnets. Il faut que ces habitudes s'ancrent dans l'esprit des personnes concernées, et c'est tout l'enjeu des campagnes d'information. Les établissements disposent de plans de mise en sécurité ; ils sont formés et entraînés à mettre les enfants en sécurité.

**M. GARIBALDI** demande si ST Microelectronics fait appel à du stockage externe pour le stockage de matières dangereuses, et si ces unités sont soumises à l'obligation de mettre en place des mesures de sécurité. Il demande également s'il y a des mesures particulières pour le transport de matières dangereuses.

**M. CROZES** évoque l'ouverture récente d'un site exploité par ECTRA, société de logistique industrielle, à proximité immédiate de ST Microelectronics.

**Mme N'GUESSAN** répond que les unités de stockage relevant de la réglementation des ICPE ont des prescriptions qui leur sont propres par voie d'arrêté préfectoral. Le transport de matières dangereuses relève d'une réglementation spécifique.

**M. GERONDEAU** confirme que l'ouverture du site ECTRA permettra d'éviter des trajets quotidiens depuis des sites éloignés.

En réponse à **M. PIEYRE**, il indique que le transport de produits entre les deux sites se fera conformément à la réglementation, notamment au moyen de véhicules autorisés à circuler sur la voie publique.

## 5. Présentation de la DREAL

### Instruction sur les informations sensibles, campagne d'information, pics de pollution

**Mme N'GUESSAN** évoque rapidement le contenu de trois documents remis aux membres de la commission :

- L'instruction interministérielle du 7 novembre 2017 relative aux informations sensibles pouvant faciliter les actes de malveillance dans les ICPE  
Cette instruction définit 3 niveaux de sensibilité, et les niveaux de communication possibles pour chacun.
- **Mme N'GUESSAN** décline rapidement l'application de cette instruction pour les documents produits par l'UD : arrêtés préfectoraux, rapports d'inspection, rubriques ICPE
- La campagne d'information quinquennale, qui est en cours de démarrage
- Les mesures prescrites aux industriels en cas de pic de pollution

### Modification des membres de la CSS

Les éléments suivants sont présentés :

- Intégration de l'établissement STMicroelectronics qui se traduit par l'arrivée de plusieurs nouveaux membres :
  - Collège des Collectivités : communes de Crolles et Bernin et Communauté de Communes Le Grésivaudan
  - Collège exploitants : société ST Microelectronics
  - Collège salariés : CHS-CT de la société ST Microelectronics
  - Collège riverains : deux nouveaux membres
- Homogénéisation de la représentation des différents collèges : ajout de la DDPP dans le collège administration
- Nouvelle dénomination de la CSS en CSS Grésivaudan

### Point sur les PPI

Le PPI de SOBEGAL à Domène est en cours de révision.

Le PPI de ST Microelectronics à Crolles est à créer.

**PPRT de Domène**

Le PPRT a été approuvé le 8 février 2017.

Grenoble Alpes Métropole assure la maîtrise d'ouvrage de sa mise en œuvre.

Il comporte des mesures foncières et des prescriptions, et concerne des logements et des activités.

Concernant les mesures foncières, l'arrêté de DUP a été signé le 2 août 2018. Ce volet est en cours.

Concernant les travaux prescrits, une étude pré-opérationnelle est à réaliser pour déterminer le nombre de logements, le type de travaux, leur coût et l'accompagnement nécessaire. L'opérateur a été désigné et a commencé à contacter les riverains. Le résultat est attendu pour janvier 2019.

Les travaux pourront commencer à partir de l'automne 2019. Il s'agit de renforcement du bâti vis-à-vis des effets de rayonnement thermique et de surpression.

Les travaux seront financés à 100 %, dans la limite des plafonds et délais fixés par la loi.

Les propriétaires seront accompagnés du diagnostic jusqu'à la réception des travaux.

**6. Clôture de la réunion**

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de nouvelles questions, M. PIEYRE remercie les participants et lève la séance.